



Dépôt de fichiers sur E-Services

Fiche technique du dépôt de fichier sur E-Services

FORMAT ET CONTENU ATTENDUS DE FICHIER

Le fichier attendu doit être un fichier à plat format « .csv avec un point-virgule en séparateur de champs ».

Libellé des champs	Type	Longueur	Présence	Bloquant	Commentaires
SIRET ¹	Numérique	14	O	Non	Si le SIRET n'est pas connu, renseigner le SIRET Ministère fourni dans le mode opératoire. Contrôles sur le type numérique et la longueur
Raison Sociale	Alphanumérique	60	O	Non	Si inconnu, renseigner la raison sociale du Ministère fournie dans le mode opératoire. Contrôle sur le type alphanumérique et la longueur
–Numéro d'Inscription au Répertoire (NIR) ²	Alphanumérique	13	O	Oui	Si NIR non renseigné sur 13 caractères → Rejet de la ligne Si NIR non trouvé SNGI → Rejet de la ligne
Nom du titulaire	Alphanumérique	80	O	Non	Format DADS-U: majuscule sans accent, caractères blanc, trait d'union, apostrophes autorisées Si le nom du titulaire ne correspond pas au NIR, seul le NIR sera pris en compte → Pas de rejet Si NIR en double → un seul NIR sera pris en compte Sont acceptés : le nom d'usage, le nom marital et le nom patronymique
Prénom du titulaire	Alphanumérique	40	O	Non	Format DADS-U: majuscule sans accent, caractères blanc, trait d'union, apostrophe autorisés
Solde nombre d'heures DIF au 31/12/2016	Numérique	3	O	Non	Si pas numérique → Rejet de la ligne d'alimentation : 002 pour 2 heures

¹Pour la FPE, si le SIRET n'est pas connu, renseigner le SIRET et la raison sociale du Ministère de tutelle qui sera fournie dans le mode opératoire. Aucun contrôle du contenu mis à part celui sur le format, ne sera effectué.

² Si le NIR ne correspond pas au nom du titulaire, il n'y aura pas de rejet, c'est le NIR qui sera pris en compte et le nom associé fournit par le référentiel SNGI.



Dépôt de fichiers sur E-Services

Mode opératoire du dépôt de fichier sur E-Services

Le libellé des champs n'est pas attendu sur la 1ère ligne du fichier. La 1ère ligne du fichier doit contenir les informations concernant le 1er titulaire recensé.

Si le libellé des champs est renseigné à tort, la 1ère ligne sera en anomalie.

Un contrôle sur la structure du fichier attendu est effectuée avant intégration du fichier.

Si le fichier reçu ne respecte pas la structure ci-dessus il est globalement rejeté et l'employeur devra fournir un nouveau fichier corrigé sur la plateforme E-Services.

Si un enregistrement du fichier n'est pas conforme (format ou longueur de champs incorrect), la ligne concernée est rejetée. Les autres lignes conformes du fichier sont traitées. Un compte rendu relevant les lignes en erreur sera accessible et consultable sur l'écran d'Historique des transferts de E-Services (cf. partie précédente).